



INFOS à l'ensemble des agents SPP du SDIS 59

Depuis le début 2015, les sapeurs-pompiers professionnels placés en retraite, ne sont plus remplacés. Ce sont pourtant « ces anciens » associés à d'autres personnels motivés et impliqués, qui ont permis, par des mobilisations tenaces et convaincues, d'obtenir, dans la dimension collective, des avancées considérables, au sein du SDIS 59.

Ainsi, pour rappel au titre des mobilisations de 2001, 2004, 2006, 2010 :

- Réduction et élaboration homogène du temps de travail – diminution progressive du nombre de gardes – maintien du 24/48 – création du service 12/24 – 12/72 en CTA-CODIS – création du service SOJ – Fin du principe « des logés » - Fin du statut de permanent.
- Obtention progressive, à son taux maximal de l'IAT et de l'IFTS.
- Création de Plans Pluriannuels d'embauches (y compris pour les agents PATS).

Malheureusement, sous couvert d'austérité et de budgets en berne, de nouvelles orientations sont déjà définies, anticipant même les conclusions des groupes de travail !

C'est ainsi que, des carences d'effectifs professionnels apparaissent, garde après garde, détériorant inévitablement les conditions de travail, et l'accomplissement des missions de service public.

Tandis que les solutions palliatives, proposées par le Colonel Grégoire et tous ses collaborateurs hiérarchiques, se mettent en place, à savoir : SPV en astreinte et gardes selon jour/nuit, SP auxiliaire, Contrats civiques.

Toutes ces solutions mèneront inéluctablement à la destruction programmée du statut de sapeur pompier professionnel (carrière, temps de travail, retraite).

A présent, une nouvelle formule vous est même proposée : **Le contrat « saisonnier » !!**

Mais, ne vous y trompez pas, cette fois la ligne blanche est franchie.

En effet, au-delà de **cette phase expérimentale**, répondant dans l'urgence, aux enjeux d'un EURO 2016 à assumer, et à la prolongation de l'état d'urgence, il vous sera proposé dès la rentrée de septembre 2016, **votre contrat « double statut » !!**

Vous êtes des fonctionnaires responsables. Les enjeux sont cruciaux, et chacun est en capacité de les mesurer !!

Pour la CGT, il convient de rappeler, que la notion du double statut a toujours été tolérée, admise (dès la présidence de N.Dejonghe), répondant ainsi à **une implication citoyenne, au sein des CPI et CIS de classe 1 et 2.** En parallèle, le plan pluriannuel d'embauche des SPP était acté.

Malheureusement, ces derniers mois déjà, le phénomène double statut a connu une croissance folle.

Dès lors, la CGT dénonce cette dérive néfaste et destructrice, à termes, de l'emploi professionnel et du souhait des plus jeunes (pour certains même, titulaires du concours !!) d'espérer rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers professionnels.

Il est donc l'heure, pour chaque sapeur-pompier professionnel, de mesurer son engagement (saisonnier, double-statut) et les conséquences qui en découlent.

Même si aujourd'hui, la **méritocratie** assure un avenir radieux à ses partisans, toutes les valeurs inculquées ne peuvent disparaître, d'autant que ce système n'engage que ceux qui veulent y croire...

Il en va de l'avenir de notre profession, et des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels au sein des centres de secours, des CTA et des services du SDIS 59. Tout cela jumelé à une application filière au ras des pâquerettes, et nous voici aux portes du caveau de notre métier...

A bon entendeur ...